

### **19.003 : Regroupement et optimisation de l'administration**

*Position du groupe PVS - Brigitte Neuhaus, députée Verte.*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le groupe PVS a pris connaissance avec intérêt du Rapport 19.003 du Conseil d'État au Grand Conseil d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 31 millions de francs pour le financement des travaux d'aménagement et du mobilier, dans le cadre du projet de regroupement et d'optimisation du logement de l'administration cantonale.

La fin d'une organisation très morcelée, de locaux peu adaptés au travail d'une administration et peu propice au développement de synergie, la perspective d'économies et d'économies d'énergie, voilà ce qui motive une majorité du groupe POP VERT Sol dans ce projet de réorganisation de l'administration cantonale.

Toutefois, malgré ou à cause de l'ampleur de cette réorganisation, quelques bémols sont encore à relever :

- En effet, l'extension souhaitée du parc immobilier de l'Etat n'est pas résolue à court terme, puisque le Conseil d'Etat a choisi dans un premier temps de louer ses locaux en lieu et place de les acheter ou de les construire, ce que PVS regrette fortement. Les sommes engagées dans l'aménagement des locaux sont très conséquentes, aussi la commission a souhaité s'assurer de la possibilité d'acquérir à terme les locaux aménagés et d'avoir les garanties de l'amortissement de ses aménagements en cas de résiliation des baux. C'est dans ce but que la Commission de gestion a souhaité modifier les termes du décret qui nous est soumis au vote aujourd'hui, ce que PVS soutient.
- De plus, nous demandons que le Conseil d'Etat soit attentif aux performances énergétiques des futurs bâtiments loués, ainsi qu'à l'installation de sources d'énergies renouvelables malgré que ceux-ci soient construits par des investisseurs privés.
- L'accessibilité en transports publics des sites choisis de Serrières et de la Fiaz est à saluer. Le Conseil d'Etat profitera-t-il aussi de cette réorganisation pour établir un plan de mobilité d'entreprise pour l'ensemble de son personnel ?
- Nombre de locaux dont la résiliation des baux est envisagée sont propriété de Prévoyance.ne. Des discussions ont déjà eu lieu et le Conseil d'Etat se veut rassurant quant aux possibilités de relocation ou de transformation en logement de ces divers locaux, nous restons toutefois préoccupés par les multiples résiliations et demandons au Conseil d'Etat de poursuivre les discussions avec Prévoyance.ne et, dans la mesure du possible, d'échelonner les résiliations de ses baux, ceci afin de limiter le plus possible les effets négatifs sur les rendements de Prévoyance.ne.
- PVS tient encore à relever que ce projet induira un bouleversement important pour nombre de services, tant en matière de fonctionnement, d'organisation, que de modalité de communication interne et externe ou de révision des processus. Des ressources suffisantes en personnel devront être assurées. De même la réorganisation des espaces de travail qui se veut moderne, souple, mobile, avec ou sans attribution de places de travail, parfois en open space, ou encore sous forme de télétravail, peut être une source importante de stress, si le processus n'est pas bien communiqué

et accompagné. Ce projet représente pour les collaboratrices et collaborateurs qui seront touchés non seulement un bouleversement dans leur travail au quotidien, mais également dans leur organisation privée. Le Conseil d'Etat en est conscient, un demi-poste est prévu pour accompagner la mise en place de ces changements. Cela nous paraît très peu, c'est pourquoi, nous insistons sur le soin qui devra être apporté à la communication des divers changements et au temps nécessaire qui devra être accordé aux personnes concernées pour se réorganiser face aux divers changements qu'ils soient de lieu, de taux d'activité, de crèche ou de moyen de transport par exemple.

Enfin, dans un but de rationalité, de nombreux meubles et une partie du parc informatique seront changés, PVS recommande au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour favoriser la réutilisation ou le recyclage de ces objets.

Enfin, PVS tient à remercier d'ores et déjà les services de l'Etat engagés dans la conception et la mise en œuvre de ce processus, ainsi que tout le personnel qui, en parallèle de ce grand chambardement, devra assurer les prestations ordinaires aux citoyens.

En conclusion, le groupe PVS acceptera majoritairement le décret et son amendement seules quelques voies s'élèveront contre.

Le classement du postulat 02.144 sera accepté par tous.